

**MAIRIE
DE
POLLIONNAY**

69290
Téléphone : 04-78-48-12-09
Fax : 04-78-48-15-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE
N° 2026 / 113**

OBJET : Règlementation du stationnement Salle d'escalade le dimanche 10 mai 2026

Monsieur le Maire de Pollionnay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et -2, L.2213-1 et -2,

Vu le Code de la Route et en particulier les articles R.411 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de la société Rpc Suspensions, situé 2559 Route De Lyon 69870 Lamure-sur-Azergues. Téléphone 06.31.63.09.11 d'occuper le parking de la salle d'escalade pour stationner deux camions et proposer des tests de VTT le dimanche 10 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu de délimiter une zone pour faciliter cette activité,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera réservé à l'entreprise Rpc Suspensions pour la démonstration des cycles le dimanche 10 mai de 07h00 à 18h00 sur le parking du fond en terre battue.

Article 2 : L'utilisation du parking en béton est réservée aux autres vététistes, et au stationnement de leurs véhicules.

Article 3 : Les règles de circulation au code de la route reste inchangées et reste sous la responsabilité des usagers.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Copies du présent arrêté seront adressés à :

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,

Fait à Pollionnay le 04 mai 2026

*L'Adjoint à la sécurité
Loïc BARBERAT*

